



Bulletin d'inscription à un stage BAFA Formation Générale dans le cadre du partenariat avec le CCAS du Perray en Yvelines.
A retourner au CCAS, Place de la Mairie
du 4 au 20 mars

Je soussigné(e) :

Nom de naissance : Nom Marital.....
 Prénom :
 Sexe : Masculin Féminin date de naissance :/...../..... Nationalité
 Adresse
 Code postal : Ville
 Tél. portable : Tél. fixe
 Adresse email@.....
 N° DDCS :

Déclare m'inscrire au stage :

BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) Formation Générale
Du 21/04/2019 au 28/04/2019 au Perray en Yvelines – Salle des Granges du Parc

- J'ai pris connaissance des informations concernant le BAFA BAFA sur le site <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription, d'annulation, de paiement et de déroulement de la formation et je m'engage à les respecter.
- J'ai pris connaissance que l'Aroéven et le CCAS du Perray-en-Yvelines se réservent le droit d'utiliser les photos prises lors de ces stages de formations (publications supports papiers, électronique, web, site internet, expositions, diaporamas, CD photos remis aux participants, etc.). En aucun cas les images ne seront utilisées dans un autre cadre.

Date :/...../..... Signature du candidat :

Autorisation parentale pour les mineurs :

- J'autorise mon fils/ma fille.....mineur(e) à s'inscrire à la session de formation de l'AROEVEN et à participer à toutes les séquences y compris celles qui l'amèneraient à sortir seul.
- J'autorise le directeur de stage à faire pratiquer toute intervention chirurgicale en cas d'urgence ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire pour l'état de santé de mon fils ou de ma fille.
- -J'ai pris connaissance que l'Aroéven et le CCAS du Perray-en-Yvelines se réservent le droit d'utiliser les photos prises lors de ces stages de formations (publications supports papiers, électronique, web, site internet, expositions, diaporamas, CD photos remis aux participants, etc.). En aucun cas les images ne seront utilisées dans un autre cadre.

Date :/...../..... Signature des responsables légaux :



Conditions d'inscription à une session BAFA-BAFD avec l'AROEVEN de l'Académie de Versailles, en partenariat avec la Ville du Perray-en-Yvelines et son CCAS.

Le BAFA et le BAFD sont des diplômes de l'animation volontaire. Ils permettent d'encadrer des groupes d'enfants ou adolescents dans des accueils collectifs de mineurs

Pour entamer votre formation BAFA ou BAFD, vous devez vous inscrire sur le site <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd> pour avoir un n° d'identifiant et prendre connaissance des informations générales sur le cursus de votre formation.

Conditions d'inscription et de paiement

- ® Bulletin d'inscription (disponible sur le site de la ville et en Mairie) signé, avec photo récente
- ® Copie de la pièce d'identité
- ® Le règlement de 200€
- ® Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ® Attestation de situation du jeune (scolaire...)
- ® Attestation d'assurance responsabilité civile.

L'inscription est définitive quand le dossier est complet et réglé.

L'AROEVEN et/ou le CCAS se réserve(nt) le droit de ne pas convoquer les participants qui n'auront pas réglé intégralement leur solde.

En s'inscrivant à une formation BAFA-BAFD, le stagiaire donne son autorisation à l'utilisation éventuelle des prises de vue sur lesquelles il pourrait figurer.

Désistement-annulation

En cas de désistement ou d'annulation, l'AROEVEN et/ou le CCAS retien(nen)t 50 € au titre de frais de dossier.

Si le désistement intervient moins de 15 jours avant le début de la session, il sera retenu 80 €.

Aucun remboursement ne sera versé pour toute annulation après le début du stage

Les demandes de report se traitent au cas par cas.

En cas d'annulation de session par l'AROEVEN et/ou le CCAS, les stagiaires sont immédiatement informés, des reports peuvent être proposés ou les sommes versées sont remboursées.

Déroulement de la formation

Les stages en externat au lieu tous les jours week-end et jours fériés compris. Ils ont lieu de 9h à 18h30.

Les frais de transports sont à la charge du stagiaire. Ils ne sont pas compris dans le tarif.

Pour les sessions en externat, les repas ne sont pas compris, sauf indication contraire.

La convocation au stage qui contient tous les renseignements pratiques est adressée par l'AROEVEN et/ou le CCAS 8 jours avant la date de début de la session aux candidats qui ont réglé intégralement leur inscription.

Les aides complémentaires possibles à la formation

BAFA-BAFD formation générale

- **Par les DDCS** : conditions : être soit boursier de l'enseignement secondaire ou supérieur, soit inscrit à l'ANPE, soit non imposable sur le revenu (personnellement ou foyer fiscal de rattachement). Pour plus de renseignements, consulter la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de votre département.
- **Par la CAF du 78** : une aide sous forme de subvention pouvant atteindre les 400 € maximum est accordée pour financer le 1^{er} stage BAFA et 200 € pour le stage BAFD. Le stagiaire doit être domicilié dans les Yvelines et être allocataire. Consulter le site de la CAF 78.
- **Par la CAF nationale** : sans condition de ressources, la caisse d'allocations familiales accorde une bourse (91,47 € majorés de 15,24 € si le stage est axé sur la petite enfance). Dossier à retirer auprès de votre CAF.

BAFA-BAFD approfondissement

Pour le département des Yvelines → 138 €, conditions : vos stages théoriques doivent avoir eu lieu en Ile de France sauf spécialisation ne permettant pas sa localisation dans cette région et vous devez avoir moins de 26 ans.